

Isopropanol

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial/désignation Isopropanol

Dénomination chimique

Type de produit Mélange

Code produit 704.400

UFI : CT10-T08P-000T-QHGK

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ECS Cleaning Solutions GmbH
Wolfener Str. 32-34
D-12681 Berlin Allemagne
Téléphone : +49 (0)30 / 36 46 40
36
gunnar.kleinmann@ecsag.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Allemagne : Intoxications Information Center ; +49 761 19240
Suisse : Swiss Toxicological Information Centre ; +41 44 251 51 51
Autriche : Intoxication information center ; +43 1 406 43 43

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Irritation des yeux. 2	Irritation des yeux - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 (H336)
Aérosol 1	Aérosol - catégorie 1

2.2 - Éléments d'identification

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Contient : 2-Propanol, Alcool isopropylique, Isopropanol (No. CAS : 67-63-0)

Mot de signalisation : Danger

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression : risque d'éclatement en cas d'échauffement
H319	Provoque une grave irritation des yeux

16/11/2022 - French

1/12

Isopropanol

H336	Peut provoquer somnolence et vertiges
Consignes de sécurité	

P102	Ne doit pas être laissé à la portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser vers une flamme nue ou une autre source d'inflammation.
P251	Ne pas percer ou brûler, même après usage.
P271	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des locaux bien ventilés.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination appropriée/dans un centre de traitement agréé conformément aux réglementations nationales.
Phrases EUH	: aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.
<u>Substance vPvB.</u>	- Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Dénomination chimique	No	%	Classe(s)	Limite de concentration spécifique
2-Propanol, alcool isopropylique, isopropanol	N° CAS : 67-63-0 N° INDEX : 603-117-00-0 N° CE : 200-661-7	> 90 - < 99	Irritant pour les yeux. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
dioxyde de carbone	N° CAS : 124-38-9 N° INDEX : N° CE : 204-696-9	> 1 - < 10	Press. Gas (Comp.) - H280	Non applicable

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>Après inhalation</u>	- Aucune mesure particulière n'est nécessaire. - Veiller à ce que l'air soit frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Rincer immédiatement avec : Eau - En cas de doute ou de symptômes, demander un avis médical.

16/11/2022 - French

2/12

Isopropanol

Après contact avec les yeux - Rincer immédiatement et soigneusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau.
- En cas d'irritation des yeux, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion - Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - Après inhalation - Aucune information n'est disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information n'est disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information n'est disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - Poudre ABC
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau complet

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information n'est disponible.

5.3 - Instructions pour la lutte contre l'incendie

- Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé aux urgences - Utiliser un équipement de protection individuelle.

Forces d'intervention - Aucune information n'est disponible.

6.2 - Mesures de protection de l'environnement

- Aucune information n'est disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Méthodes et matériel de rétention - Aucune information n'est disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel).
- Rincer abondamment à l'eau.

Méthodes inadaptées - Aucune information n'est disponible.

Isopropanol

6.4 - Référence à d'autres sections

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir section 8

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Éviter les contacts avec : Contact avec les yeux - Il est recommandé de concevoir toutes les procédures de travail de cette manière, que les éléments suivants sont exclus : contact visuel
<u>Conseils pour l'hygiène industrielle</u>	- Aucune information n'est

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Aucune information n'est disponible.

7.3 - Utilisations finales spécifiques

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres à surveiller

2-Propanol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

IOELV TWA mg/m3 (UE)	1250 mg/m3
IOELV TWA ppm (UE)	400 ppm
IOELV STEL mg/m3 (UE)	999 mg/m3
IOELV STEL ppm (UE)	400 ppm
TRGS900 mg/m3 (DE)	500 mg/m3
TRGS900 ppm (DE)	200 ppm

oxyde de carbone (124-38-9)

IOELV TWA mg/m3 (UE)	9150 mg/m3
IOELV TWA ppm (UE)	5000 ppm
IOELV STEL mg/m3 (UE)	27400 mg/m3
IOELV STEL ppm (UE)	15000 ppm
TRGS900 mg/m3 (DE)	9100 mg/m3
TRGS900 ppm (DE)	5000 ppm

DNEL / PNEC

2-Propanol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme oral (répété)	26 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Systémique
DNEL Longue durée par inhalation	500 mg/m3	Travailleur	Systémique
DNEL Longue durée par inhalation	89 mg/m3	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	888 mg/kg pc/jour	Travailleur	Systémique
DNEL long terme dermique	319 mg/kg pc/jour	Consommateurs	Systémique
PNEC Eaux, eaux douces	140.9 mg/l		
PNEC Eaux, eau de mer	140.9 mg/l		
PNEC Eaux, rejets périodiques	140.9 mg/l		
PNEC Sédiments, eau douce	552 mg/kg		
PNEC Sédiments, eau de mer	552 mg/kg		

Isopropanol

PNEC Intoxication secondaire	160 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	2251 mg/l		

8.2 - Contrôle de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés

- Aucune information n'est disponible.

Mesures de protection individuelle, par exemple équipement de protection individuelle

- Protection des yeux appropriée :
Lunettes à monture avec protections latérales



- Protection des yeux appropriée :
Lunettes anti-poussière



- Protection corporelle appropriée :
blouse de laboratoire



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État de l'agrégat</u>	liquide	<u>Apparence</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Données non disponibles	
Valeur du pH		Données non disponibles	
Point de fusion		-89.5 °C	
Point de congélation		Données non disponibles	
Point d'ébullition		< 90 °C	
Point d'éclair		13 °C	
Vitesse d'évaporation		Données non disponibles	
Inflammabilité		Données non disponibles	
Limite inférieure d'explosivité		2 % vol.	
Limite supérieure d'explosivité		12 % vol.	
Pression de vapeur		43 hPa	
Densité de vapeur		Données non disponibles	
Densité relative		Données non disponibles	
Densité		Données non disponibles	
Solubilité (eau)		Données non disponibles	
Solubilité (éthanol)		Données non disponibles	
Solubilité (acétone)		Données non disponibles	
Solubilité (solvants organiques)		Données non disponibles	
Log KOW		Données non disponibles	
Température d'auto-inflammation		425 °C	
Température de décomposition		Données non disponibles	
Viscosité, cinématique		Données non disponibles	
Viscosité, dynamique		Données non disponibles	

Isopropanol

Propriétés des particules

Taille des particules	Données non disponibles
-----------------------	-------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	96.6 %
Énergie minimale d'inflammation	Données non disponibles
Conductivité	Données non disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse ne se produit si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information n'est disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information n'est disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas dans le cadre de l'utilisation prévue

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 orale (rat)	Données non disponibles
LD50 dermique (rat)	Données non disponibles
LD50 dermique (lapin)	Données non disponibles
LC50 inhalation (rat)	Données non disponibles
LC50 inhalation de fumées et de fientes (rat)	Données non disponibles
LC50 inhalation de vapeurs (rat)	Données non disponibles

- Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Toxicité : Substances

2-Propanol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

LD50 orale (rat)	5840 mg/kg
------------------	------------

Isopropanol

	LD50 dermique (lapin)	13900 mg/kg
<u>Corrosion/irritation de la peau</u>	- Non classé	
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Irritation des yeux - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux	
	- Irritant pour les yeux.	
<u>Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau</u>	- Non classé	
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé	
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 (H336) - Peut provoquer somnolence et vertiges	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</u>	- Non classé	
<u>Risque d'aspiration</u>	- Non classé	

11.2 - Informations sur les autres dangers

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Données non disponibles
LC50 96 hr poisson	Données non disponibles
ErC50 algues	Données non disponibles
ErC50 autres plantes aquatiques	Données non disponibles
NOEC poisson chronique	Données non disponibles
CSEO crustacés chroniques	Données non disponibles
NOEC algues chroniques	Données non disponibles
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Données non disponibles

Toxicité : Substances

2-Propanol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

EC50 48 hr crustacea	9714 mg/l
LC50 96 hr poisson	9640 mg/l
ErC50 algues	> 100 mg/l

- La substance/le mélange ne remplit pas les critères de danger aigu pour le milieu aquatique conformément à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Données non disponibles
Demande chimique en oxygène (DCO)	Données non disponibles

16/11/2022 - French

7/12

Isopropanol

% de biodégradation en 28 jours	Données non disponibles
---------------------------------	-------------------------

- Aucune information n'est disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)	Données non disponibles
Log KOW	Données non disponibles

- Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information n'est disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

- Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets nocifs

- Aucune information n'est disponible.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets

13.1 - Procédés de traitement des déchets

Procédés de traitement des déchets - Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

Élimination par les eaux usées - Aucune information n'est disponible.

Précautions particulières - Aucune information n'est disponible.

Communauté ou de la législation nationale ou régionale - Aucune information n'est disponible.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro UN (ADR)</u>	:	UN1950
<u>Numéro UN (RID)</u>	:	UN1950
<u>Numéro UN (ADN)</u>	:	UN1950
<u>Numéro UN (IMDG)</u>	:	UN1950
<u>Numéro UN (IATA)</u>	:	UN1950

14.2 - Nom d'expédition ONU approprié

Isopropanol

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : GÉNÉRATEURS D'AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (RID) : GÉNÉRATEURS D'AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : GÉNÉRATEURS D'AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : GÉNÉRATEURS D'AÉROSOLS

Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AÉROSOLS, INFLAMMABLES

14.3 - Classe de danger pour le transport

ADR : 2
Classe de danger pour le transport
Code de classification ADR : 5F
Pictogrammes



Classe de danger pour le transport (RID) : 2
Pictogrammes



Classes de danger pour le transport (ADN) : 2
Pictogrammes



Classe de danger pour le transport (IMDG) : 2
Pictogrammes



Classe de danger pour le transport (IATA) : 2
Pictogrammes



Isopropanol

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (RID) :
Groupe d'emballage (ADN) :
Groupe d'emballage (IMDG) :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

Code de classification ADR : 5F
Dispositions spéciales de l'ADR : 190+327+344+625
ADR Quantité limitée (LQ) : 1L
ADR Quantités exemptées : E0
Instruction d'emballage ADR : P207 LP200
Emballage ADR Dispositions spéciales : PP87 RR6 L2
Dispositions ADR pour l'emballage en commun : MP9
Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac :
Codage ADR des citernes :
Citernes ADR Dispositions spéciales :
Véhicule pour le transport en citerne :
Catégorie de transport ADR : 2
Code de restriction en tunnels ADR : D
ADR Dispositions spéciales pour le chargement, le déchargement et la manutention : CV9 CV12
Dispositions spéciales pour les colis : V14
Dispositions spéciales pour le vrac :
Dispositions spéciales pour l'exploitation : S2
N° ADR de danger (numéro Kemler) :

RID

Dispositions spéciales :
Quantité limitée (LQ) :
Quantités exemptées :

ADN

Dispositions spéciales :
Quantité limitée (LQ) :
Quantités exemptées :

Isopropanol

IMDG

<u>Dispositions spéciales</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exemptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207 LP200
<u>Emballage Dispositions spéciales</u>	:	PP87 L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Réglementation IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et les conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales applicables aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Accumulation et manipulation</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Caractéristiques et remarques</u>	:	

IATA

<u>PCA - Quantités exemptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantité limitée - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantité limitée - Quantité maximale nette par paquet</u>	:	30 kg
<u>PCA - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>PCA - Quantité maximale nette par paquet</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité maximale nette par paquet</u>	:	150 kg
<u>Dispositions spéciales</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	10L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

SECTION 15 : Législation

15.1 - Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

<u>Substances REACH candidates</u>	Non
<u>Substances Annexe XIV</u>	Non
<u>Substances Annexe XVII</u>	Non
<u>Teneur en COV</u>	96.6 %

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

<u>Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit</u>	- Aucune information n'est disponible.
---	--

SECTION 16 : Autres informations

FDS versions

16/11/2022 - French

11/12

Isopropanol

Version	Date d'édition	Auteur	Description des modifications
1	11/16/2022		

Textes des phrases réglementaires

Aérosol 1	Aérosol - catégorie 1
Irritation des yeux. 2	Irritation des yeux - Catégorie 2
Irritation des yeux. 2A	Irritation des yeux - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeur inflammables. - Catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeur facilement inflammables
H229	Récipient sous pression : risque d'éclatement en cas d'échauffement
H280	Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges
Presse. Gaz (Comp.)	Gaz comprimé
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 (H336)

*** **

16/11/2022 - French

12/12